



Administration Communale d'Esch-sur-Sûre

1, an der Gaass L-9150 Eschdorf

www.esch-sur-sure.lu

Convocation

Le collège des bourgmestre et échevins invite, conformément à l'article 12 de la loi communale du 13 décembre 1988, les membres du conseil communal d'Esch-sur-Sûre à comparaître

le vendredi 3 février 2023 à 8.00 heures

dans la maison communale à Eschdorf, pour délibérer des objets repris ci-dessous.

Ordre du jour:

- 1) Affaires de personnel
- 2) Communication au conseil communal du plan pluriannuel de financement (PPF) 2023
- 3) Formation pour babysitters - fixation du droit d'inscription
- 4) Modification du règlement-taxa concernant l'utilisation des salles communales - annulation de la décision du 13 mars 2020
- 5) Approbation d'une convention avec l'Office social commun de Wiltz pour l'année 2023
- 6) Approbation de la convention 2023 relative au Club Senior « Uewersauer »
- 7) Adoption de la nouvelle convention « Klima-Bündnis Lëtzebuerg »
- 8) Décisions à prendre dans le cadre du « Pacte Nature »
- 9) Reclassement en domaine communal privé de diverses parcelles
- 10) Approbation de divers actes notariés
- 11) Nouveau règlement général de circulation
- 12) Construction d'un pavillon à Lultzhausen - approbation du devis rectifié
- 13) Réaménagement du chemin forestier au lieu-dit « Arenskapp » à Heiderscheid - approbation du devis
- 14) Prise de connaissance des statuts d'une nouvelle association
- 15) Allocation de subsides
- 16) Rapports des représentants dans les différents syndicats intercommunaux
- 17) Rapports des interlocuteurs du conseil communal avec les commissions consultatives
- 18) Discussion libre

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
le secrétaire, le bourgmestre,